



Le chasseur Bigourdan

Lettre d'information de la Fédération des Chasseurs 65



Dans ce numéro :

Côté Fédération : Assemblée Générale - Défense de la chasse	P 2
Côté Sanitaire : Maladie d'Aujeszky	P 3
Côté Juridique : La création du compte SIA	P 4
Côté Formation : Sécurité à la chasse et formation décennale	P 5
Côté Migrateurs : où sont passées les palombes ?	P 5
Côté Territoriaux : Travaux dans le Val d'Azun - Happygala année 2	P 6
Côté Région : Caille des blés - Trophées chasse durable	P 7

Communication : contribuez aux publications de votre fédération

Vous avez fait **des photos ou des vidéos superbes ou insolites** ? N'hésitez pas à nous les envoyer (libres de droits !) afin qu'elles puissent agrémente nos articles et publications. Utilisez l'envoi via une application gratuite spécialisée dans les « fichiers lourds » à l'adresse contact@fdc65.fr Merci par avance de vos contributions !



Lettre d'infos n° 15
Mars 2022



2022 : La chasse est-elle devenue un enjeu électoral ?

La crise du COVID, le drame des migrants, l'inflation, le coût des carburants et maintenant... le conflit en Ukraine. Les chaînes d'information ne chôment pas et diffusent des images et interviews en continu.

Pourtant, il est un sujet qui les passionne tout autant : la chasse ! Enfin, surtout les accidents de chasse.

Pour nous, chasseurs, un accident est toujours un drame : des familles détruites, des associations au fond du seau, l'image de toute une communauté écornée.

Les réseaux sociaux, les anti-chasse et antispécistes, certains « journalistes » ou personnages publics militants s'engouffrent aussitôt dans la brèche pour mettre au pilori un million de personnes en raison de la faute de l'un d'entre eux.

A la veille de l'élection présidentielle, pas un candidat ne peut s'empêcher de donner son avis sur notre activité, comme si l'avenir de notre pays, de notre économie ou de nos enfants, notre place dans le monde, comme si tout dépendait de... la chasse !

Mais un million de personnes, avec leurs proches, cela fait des électeurs... Alors, tout le monde, ou presque, nous aime. Presque, car certains, et notamment JADOT ou MELENCHON, ne cachent pas leur désamour pour nous, nos modes de chasse, les espèces chassées ou nos jours de chasse !

Comme si la vie quotidienne des citoyens allait changer en supprimant la chasse le week-end ou en interdisant les pentes pour les alouettes !

Ces défenseurs du slogan « la nature appartient à tous » oublient comme toujours un petit détail : chaque parcelle sur laquelle nous chassons, nous pouvons y pratiquer car son propriétaire nous y a autorisés.

Quoi de plus désolant que de voir ces parlementaires oublier que, depuis 1789 et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le droit de propriété est inscrit dans le marbre. C'est le droit d'user, de jouir et de disposer d'une chose, et la terre en fait partie. D'ailleurs, l'Etat le sait bien au moment d'envoyer l'avis d'impôt foncier à payer...

Alors non, Messieurs les populistes, vous qui aimez faire miroiter à ceux qui pourraient vous amener leur voix que, dans la nature, on est partout chez soi, vous semblez ignorer que le droit de propriété existe. L'Etat en a bien conscience puisque, avec ses forêts domaniales, il autorise certains (*en contrepartie de sommes « rondelettes »*) à chasser sur sa propriété.

Tant que le droit de propriété existera, droit naturel et imprescriptible de l'Homme, la faculté d'user, de jouir et de disposer de son bien nous permettra de chasser « chez nous » ou chez ceux qui nous y autorisent.

A ceux qui rêvent donc d'une collectivisation des terres et à la création de sovkhoses, il faut juste rappeler que la nature n'est pas encore à tous et que beaucoup n'y sont que tolérés, et non pas autorisés comme nous le sommes, nous, chasseurs.

Après deux ans de restrictions dus à la pandémie, nous aurons enfin le plaisir de nous retrouver en présentiel pour notre Assemblée Générale du vendredi 08 avril. Je ne vous cache pas que l'ensemble du Conseil d'Administration et du personnel se réjouit par avance de ce moment important pour la vie de nos associations et de nos adhérents. Je vous dis donc : « A très vite » !

Bien à vous en Saint Hubert.

Jean-Marc DELCASSO

Horaires d'ouverture au public des bureaux de la Fédération :
Du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



Côté Fédération

Assemblée Générale de la Fédération

Elle se déroulera le vendredi 08 avril 2022 à 18h00 dans l'amphithéâtre de **la Chambre de Commerce et d'Industrie de TARBES**.

Un buffet dînatoire sera proposé à l'issue des travaux (sur inscription avec participation de 5 euros par personne). Cinq réunions de pays cynégétiques ont été effectuées en février et début mars à PUJO, MONTEGUT, TARBES et SA-DOURNIN.

Conformément aux statuts, tous les adhérents ont été convoqués par voie de presse.

ORDRE DU JOUR

- * Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération,
- * Rapport de gestion du Trésorier,
- * Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021,
- * Approbation des comptes de l'exercice 2020-2021 et affectation du résultat,
- * Approbation du budget de l'exercice 2022-2023,
- * Vote du montant des cotisations 2022-2023 et des participations financières du plan de chasse 2021-2022,
- * Election des membres du Conseil d'Administration (scrutin de liste)
- * Questions écrites.

Si vous ne pouvez pas être présent à l'assemblée générale, mais souhaitez y être représenté, vous devez adresser un pouvoir au plus tard le **18 mars 2022**, date limite impérative.



Les adhérents qui souhaitent soumettre une question à l'assemblée générale doivent l'adresser en recommandé avec accusé de réception à la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées, pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la Fédération au plus tard le 18 mars 2022. Cette question doit être présentée par au moins 50 adhérents.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition, sur simple demande, de tous les membres de la Fédération à son siège social.

Défense de la Chasse : 22 000 chasseurs présents à Mont-de-Marsan



La date avait été bloquée et ce ne sont pas moins de 700 à 800 chasseurs bigourdans qui ont fait le déplacement, tant en autocars qu'en voitures individuelles.

AFACC 65, piégeurs, bécassiers, paloumayres, etc... , tous étaient présents et représentés aux côtés du Président Delcasso et des administrateurs fédéraux pour cette manifestation de soutien aux chasses traditionnelles et, plus largement, pour la défense de la chasse. Retour en images...



Côté Sanitaire

Maladie d'Aujeszky : le virus qui inquiète



Des cas de maladie d'Aujeszky chez les chiens de chasse, en lien avec la circulation du virus chez les sangliers sauvages, ont été signalés dans l'Est du département des Hautes-Pyrénées (secteur du Magnoac).

La maladie d'Aujeszky, ou pseudo-rage chez le chien, est une maladie infectieuse des porcins, d'origine virale. Elle est due à un herpès virus responsable chez le chien d'une encéphalomyélite évoluant rapidement vers la mort. Pour les chiens, l'issue est toujours fatale.

La contamination du chien se fait notamment par l'ingestion de viscères de sangliers contaminés par le virus ou lors de contacts rapprochés avec des sangliers porteurs de ce virus.

Il faut donc éviter au maximum les contacts des chiens avec les sangliers et, si possible, écarter les chiens « mordeurs » lors des fermes.

A l'issue de la chasse, il est fortement déconseillé de donner des morceaux de sanglier à manger aux chiens de chasse. On ne doit pas non plus abandonner des déchets de venaison dans la nature.

Cette maladie n'est pas une zoonose, donc elle n'est pas transmissible à l'homme, ni par contact, ni par la consommation de venaison.

L'incubation de la maladie chez les chiens est courte, c'est-à-dire moins d'une semaine.

Le comportement du chien change rapidement : il peut apparaître abattu, inquiet, voire agressif.

Ces changements peuvent faire penser à la rage, d'où le nom de pseudo-rage donné à cette maladie. De fortes démangeaisons, ou prurit, apparaissent alors chez le chien. Elles se localisent souvent au niveau de la tête et entraînent parfois de l'automutilation.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter rapidement votre vétérinaire après avoir isolé le chien.

Il existe désormais une possibilité de vaccination des chiens en s'adressant à votre vétérinaire qui peut demander une Autorisation Temporaire d'Utilisation pour le chien, afin de commander les doses de vaccin Auskipra, prévu pour les porcs.

La vaccination se fait sous la responsabilité du vétérinaire.

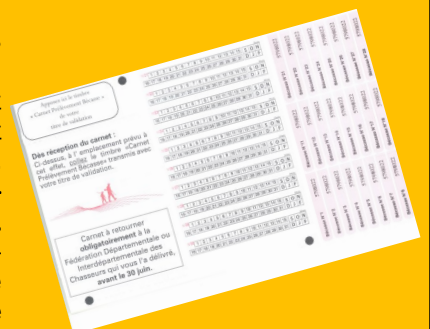
Il y aurait certains effets secondaires (type réaction au point d'injection). Des tests ont lieu actuellement afin d'établir un protocole vaccinal sur les chiens de manière à alléger le protocole (dose et nombre d'injections).



Carnet de prélèvement bécasse : Pensez à le retourner !



La saison de chasse est terminée. Nous vous rappelons que le retour à la Fédération de votre carnet de prélèvement bécasse est obligatoire. Si la date inscrite dessus est celle du 30 juin - c'est un carnet national, elle a été fixée par le Préfet, dans le département des Hautes-Pyrénées, au 15 mars... Souvenez-vous que, conformément à l'arrêté ministériel, aucun carnet ne peut être délivré au chasseur n'ayant pas rendu le précédent.



Côté Juridique

Système d'Information sur les Armes : c'est parti !

Ouvert depuis le 8 février aux chasseurs, le nouveau SIA est désormais opérationnel.

L'ouverture d'un compte SIA via internet est obligatoire pour les chasseurs suivants :

- tout chasseur détenteur d'une arme à canon(s) rayé(s), c'est-à-dire carabine, mixte, express ou fusil bécassier,
- tout chasseur détenteur d'un fusil semi-automatique à canon lisse.
- tout chasseur détenteur d'un fusil à canon(s) lisse(s) de type superposé, juxtaposé ou simplex, acheté ou obtenu après le 1er décembre 2011.



Seuls les chasseurs ne détenant que des armes à canon(s) lisse(s) de type superposé, juxtaposé ou simplex, détenues avant le 1er décembre 2011, ne sont pas obligés de créer un compte, leurs armes n'étant pour l'instant pas soumises à déclaration obligatoire.



Néanmoins, si vous souhaitez inscrire ce type d'arme sur votre Carte Européenne d'Armes à Feu (CEAF), vous devrez préalablement l'ajouter dans votre râtelier numérique, et donc créer un compte SIA.

La présence de son arme dans le SIA est également obligatoire pour être laissée ou amenée chez un armurier, pour réparation par exemple.

QUAND DOIS-JE CRÉER MON COMPTE ?

Les chasseurs concernés ont entre le 08 février 2022 et le 30 juin 2023 pour créer leur compte. Dès la création, ils peuvent corriger ou modifier leur râtelier pendant 6 mois en supprimant ou en ajoutant des armes manquantes.

A SAVOIR : LE SIA N'EST PAS UN SYSTÈME DE DECLARATION D'ARMES. Les armes déjà déclarées par vos soins apparaîtront sur votre râtelier numérique à sa création. Vous devrez alors simplement vérifier qu'il n'en manque pas, ou qu'il n'y a pas d'erreur.

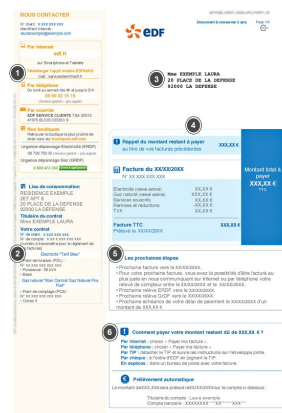
QUE DOIS-JE AVOIR POUR CRÉER MON COMPTE ?

Le détenteur d'armes doit, pour créer son compte, avoir une adresse « mail ». Avant de commencer les démarches (environ 15 à 20 mn pour créer son compte), il faut avoir, sur son ordinateur ou son téléphone, une photo de son permis de chasser, de sa carte d'identité, de son volet de validation et d'une facture de type EDF.

QUI PEUT M'AIDER ?

Vous avez des difficultés pour créer votre compte ? Faites-vous aider !

- Soit par un proche ou un des responsables de votre société de chasse,
- soit par le service dédié de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, le jeudi matin, entre 9h et 12h (06.70.95. 82. 82)
- soit dans l'agence France Services de votre canton,
- soit par la Fédération des Chasseurs, sur rendez-vous, le jeudi matin, entre 9h et 12h (05.62.34.53.01)



ADRESSE INTERNET DU SIA

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>



Suivez l'actualité de la Fédération en vous rendant sur notre site internet <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/hautes-pyrenees/> ou notre page Facebook en vous y abonnant.



Côté Formation

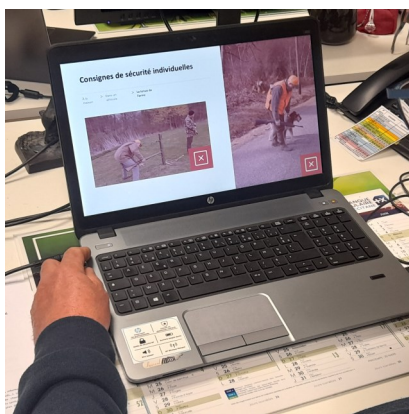
Sécurité à la chasse : Une priorité et une formation pour tous

L'actualité cynégétique de cette fin de saison est malheureusement venue nous rappeler que, comme pour de nombreuses autres activités, la chasse peut aussi virer au drame.

Si, depuis de nombreuses années, le nombre d'accidents liés à notre activité est en forte baisse, et ce, malgré une très forte augmentation de la pression de chasse au grand gibier notamment, une partie de chasse peut avoir une conclusion tragique.

C'est bel et bien pour tendre vers le « zéro accident » que tout est mis en œuvre par les fédérations et c'est dans ce contexte que la formation décennale obligatoire à la sécurité vient de débiter.

Possible en « présentiel » ou à distance, via un logiciel prévu à cet effet, cette formation devra être suivie par tous les chasseurs sur un pas de temps de 10 ans.



Tous ceux d'entre vous qui possèdent une adresse mail ont reçu, ou vont recevoir, un message leur demandant comment ils souhaitent réaliser leur formation.

Ceux qui opteront pour une formation à distance recevront un lien de connexion et des identifiants afin de réaliser celle-ci depuis leur domicile.

Ceux qui préféreront suivre la formation en présentiel seront convoqués, par groupe de 30 personnes, dans une salle proche de leur domicile.

Les programmes sont identiques pour l'une ou l'autre des options choisies. Cette formation a une durée de 03h à 03h30.

Alternant rappels et mises en situations, elle doit permettre à tous de reprendre les marques nécessaires en matière de sécurité afin que la chasse puisse continuer à être toujours plus sécurisée.

Côté Migrateurs

Hivernage : où sont passées les palombes ?

Les années se suivent... mais ne se ressemblent pas en matière de migration et d'hivernage. Les comptages effectués en hivernage corroborent les observations des paloumayres : un très faible hivernage dans les Hautes-Pyrénées cette année, pour ne pas dire une absence d'hivernage dans de nombreux secteurs.

Les palombes sont restées, en très grand nombre, plus au Nord : Dordogne, Lot-et-Garonne et Landes ont eu cette année des oiseaux en permanence. Les centaines de milliers d'oiseaux qui descendaient habituellement sur la Bigorre, notamment, n'en ont pas senti le besoin, ressources alimentaires suffisantes avant les Pyrénées obligent !

Et dire que cette année, malgré un nouvel épisode de grippe aviaire, nous avons réussi à limiter les éventuelles restrictions à l'exercice de la chasse...

Ce travail n'a pas été vain puisque, par contre, les bécassiers ont connu une très bonne saison, sauf peut-être en montagne où le manteau blanc, arrivé dès le mois de novembre, a écourté une chasse qui semblait prometteuse !



Côté Territoires

CIFF et Ecocontribution au service du grand tétras : réouvertures et aménagements sur la commune de FERRIERES (Val d'Azun – 65)

C'est par bûcheronnage que les techniciens de la Fédération sont intervenus afin d'effectuer un travail d'ouverture des milieux (abattage d'arbres) en faisant des trouées dans une hêtraie pure sur une zone d'environ 15 Hectares.

Cette intervention a été réalisée le long de la lisière du bois. La canopée, totalement fermée, ne permettait plus le passage de la lumière et, par conséquent, le développement d'une strate herbacée ou d'arbrisseaux. Ces éléments sont pourtant nécessaires pour le grand tétras, et notamment pour les fonctions de reproduction de l'oiseau (nidification et élevage des jeunes) et d'alimentation par le biais de la pousse de pieds de myrtilliers ainsi que de leurs fructifications.



Ce sont 11 placettes de de 800 m² de moyenne environ qui ont donc été créées en collaboration avec la société de chasse locale. Ces travaux sont en partie financés par la Région Occitanie dans le cadre du programme CIFF, mais également pris en charge par les fonds d'Ecocontribution.



HAPYGALA : Lancement de l'année 2 du programme

Pour rappel, cet acronyme est la contraction de **HA**utes-**PY**rénées **G**Alliformes **L**Agomorphes : tout un programme !

Débutée en août 2021, l'année 1 du programme HAPYGALA arrivera à son terme en juillet prochain. Sur le secteur de plaine, le diagnostic cartographique a mis en évidence trois secteurs d'intérêts (Madiranais, Périphérie tarbaise et Magnoac) pour le faisan et le petit gibier. Un questionnaire, envoyé à l'ensemble des sociétés de chasse concernées, a permis de mettre en évidence l'intérêt et la motivation des chasseurs du Magnoac pour le petit gibier. Il s'agit maintenant de s'appuyer sur cette dynamique afin de proposer et de mener des actions en faveur de l'amélioration des habitats favorables au petit gibier.



Sur le secteur montagne, trois Unités Naturelles (UN) Perdrix ont été cartographiées à partir d'images satellites. L'analyse des cartographies réalisées permettra de cibler des secteurs d'interventions pour la réalisation d'ouvertures de milieux par exemple.

Un dossier a été déposé afin de poursuivre le travail mené, pour une seconde année. Pour la plaine, il s'agira de poursuivre le diagnostic territorial et de fédérer les différents acteurs (chasseurs, agriculteurs...). Pour la partie montagne, la cartographie des UN sera poursuivie afin de couvrir l'ensemble des UN du département.



Côté Région

Oc' Coturnix : les travaux en faveur de la caille avancent

Ce projet régional d'amélioration des connaissances sur la caille des blés rassemble 9 départements de la Région Occitanie, dont le nôtre !

Le 3ème volet du projet (2022) va permettre de consolider le jeu de données et d'affiner nos connaissances sur les variations interannuelles des populations, mais aussi de synthétiser et de restituer les enseignements de ce projet. Enfin, il permettra de valoriser auprès du monde agricole les connaissances sur l'habitat de la Caille des blés et les pratiques nécessaires à sa pérennité et au maintien du cortège d'espèces associées.

Les travaux vont notamment porter cette année sur l'indice d'abondance de l'espèce en phase pré-nuptiale en effectuant des dénombrements de mâles chanteurs, et sur l'échantillonnage des compagnies à l'aide de chiens d'arrêt afin de mieux appréhender l'utilisation et la sélection d'habitats en période de reproduction.

Apprendre sur le territoire de l'oiseau, c'est apprendre sur l'espèce afin de pouvoir, ensuite, être une force de proposition auprès, notamment, de nos partenaires agriculteurs.



Trophées Chasse Durable : les chasseurs des « Bacarous » récompensés

Après l'Association des Piégeurs Agréés des Hautes-Pyrénées, c'est au tour d'une association intercommunale de chasse d'être récompensée : Les Bacarous

Regroupant cinq communes des contreforts forestiers (Bize, Bizous, Hautaget, Nestier et Montsérié), les Bacarous œuvrent depuis des années afin d'être une terre d'accueil pour les chasseurs extérieurs. Qu'ils viennent du Nord, de l'Est ou de l'étranger, ils sont toujours accueillis de la meilleure des façons par Richard SASSUS et ses adhérents.

Ces mêmes chasseurs se sont fait remarquer pour le travail en faveur de l'entretien et la réouverture, chaque année, de plusieurs hectomètres de chemins de randonnée en milieu forestier, et pour la mise à disposition d'un abri couvert au local de chasse, parfaitement intégré au milieu naturel, avec tables, bancs et point d'eau. Ce local situé au carrefour de plusieurs chemins de randonnée et de celui de St Jacques de Compostelle offre une halte-abri appréciée par les randonneurs.

C'est pour tous ces investissements que le Conseil Régional d'Occitanie a retenu leur candidature pour les Trophées Chasse Durable 2021.



Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

18, Boulevard du 8 mai 1945 - BP 90542

65005 TARBES CEDEX

Tél. : 05.62.34.53.01

Courriel : contact@fdc65.fr

Fax : 05.62.93.11.59

Site internet : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/hautes-pyrenees/>

Crédits photos dans ce numéro : E. DACUNCAO (p1), R. REULET (p7), S. LARDOS (p3, p4, p6 et p7), D. GEST (p4), D. JEANTICOU (p5), C. ALAUZY (p6), Autres photos FDC 65





DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr 

